



Protocole sanitaire spécial COVID-19

Mesures prescrites avant la séance :

- Les adhérents présentant des symptômes évocateurs du Covid-19 s'abstiennent de participer à l'activité.
- Inscription obligatoire à la séance pour limiter le nombre de participants à 20.
- Utilisation autant que possible du matériel d'escalade personnel (chaussons, baudrier, mousqueton, descendeur)
- Respect des gestes barrières :
 - Port du masque
 - Nettoyage des mains à l'entrée de la salle
 - Pas de contact pour saluer les partenaires de grimpe
 - Dépose des affaires à distance de celles des autres pratiquants

Mesures pendant la séance :

- Utilisation de magnésie liquide uniquement, marquée au nom du pratiquant ;
- Pas d'échanges de matériel personnel entre grimpeurs ;
- Préconisation de rester avec le même binôme ou trinôme sur toute la séance ;
- Si utilisation d'un matériel collectif (cordes, dégaines, baudrier, mousqueton, descendeur), utilisation de gel hydroalcoolique ou lavage des mains avant et après utilisation ;
- Interdiction de mettre la corde entre les dents pour mousquetonner ;
- Interdiction de marcher pieds nus dans la salle et sur les tapis ;
- Port du masque obligatoire au pied des voies à l'exception du grimpeur ;
- Respect de distanciation physique :
 - au moins 1 mètre entre deux personnes dans la salle et au pied des voies
 - au moins 2 mètres entre 2 grimpeurs en situation d'escalade
- Nettoyage des mains entre chaque essai au gel hydroalcoolique ou à l'eau avec du savon.

Mesures après la séance :

- Port du masque et lavage des mains avant de quitter la salle